

## Bulletin d'adhésion

Nous souscrivons à la Charte de l'ESS et devenons membre de la Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-VD:

Nom : .....

Personne de contact : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Courriel .....

Site Internet : .....

Pour les membres collectifs et les indépendants uniquement, cocher la ou les rubriques correspondant à votre activité :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Alimentation                 | <input type="checkbox"/> Formation et éducation |
| <input type="checkbox"/> Bien-être et santé           | <input type="checkbox"/> Finance                |
| <input type="checkbox"/> Commerce et artisanat        | <input type="checkbox"/> Habitat                |
| <input type="checkbox"/> Communication                | <input type="checkbox"/> Mobilité               |
| <input type="checkbox"/> Coopération au développement | <input type="checkbox"/> Insertion              |
| <input type="checkbox"/> Conseils                     | <input type="checkbox"/> Internet               |
| <input type="checkbox"/> Culture                      | <input type="checkbox"/> Autre                  |
| <input type="checkbox"/> Efficacité énergétique       |   |

La description de l'activité (max. 900 caractères, espaces compris) et le logo sont à transmettre par mail à [info@apres-vd.ch](mailto:info@apres-vd.ch).

Nous verserons dans les trente jours notre cotisation sur le compte suivant : Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-VD compte auprès de la Banque Alternative Suisse, 4601 Olten, IBAN CH69 0839 0030 6270 1000 0:

Membre individuel :  CHF 50.-  
(personne privée)  CHF 30.- (petits budgets)

Membre collectif :  CHF 100.- (moins de 10EPT)  
(y c. raison individuelle)  CHF 200.- (plus de 10 EPT)

Rem. ETP = poste équivalent plein temps

Lieu, date et signature :  
.....

## La Charte de l'ESS

La charte complète peut être téléchargée sur le site de la Chambre [www.apres-vd.ch](http://www.apres-vd.ch)

### Les 7 valeurs de l'ESS

Bien-être social -> être plutôt qu'avoir  
Citoyenneté -> chaque contributeur a une voix qui compte  
Ecologie -> produire pour vivre et non vivre pour produire  
Autonomie -> autonomes mais pas individualistes  
Solidarité -> 1 + 1 > 2  
Diversité -> riches de nos différences  
Cohérence -> dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit

Par cette Charte, les acteurs et actrices de l'ESS en terre vaudoise souhaitent faire connaître et reconnaître les valeurs qui définissent leur identité commune et qui orientent leurs actions, tout en conservant la richesse de leurs spécificités. L'ensemble de ces valeurs crée une «valeur sociale ajoutée» spécifique au secteur de l'ESS. La signature de la Charte est un acte contractuel.

En y adhérant, toute partie prenante s'engage à mettre progressivement en œuvre les termes de la Charte et à déployer tous ses efforts pour les faire partager à ses réseaux. La cohérence entre les valeurs prônées et le vécu est essentielle à la crédibilité et au développement de l'ESS.



## Une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie



[www.apres-vd.ch](http://www.apres-vd.ch)

### Contacts

Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-VD  
Chemin du Grand Bois 30  
1000 Lausanne 26

[info@apres-vd.ch](mailto:info@apres-vd.ch)

## Prestations aux membres

### Un site internet

Le site [www.apres-vd.ch](http://www.apres-vd.ch) offre aux membres de la Chambre la possibilité de se présenter et de se faire connaître. Il favorise une économie locale basée sur des principes sociaux et écologiques en plaçant la personne au centre de l'activité économique. Les acteurs et les actrices de l'ESS sont identifiables. Les valeurs partagées et les prestations des membres sont rendues visibles.

### Les rencontres des Midi de l'ESS

Des rencontres sont organisées périodiquement. Elles permettent aux membres de faciliter les réflexions communes, d'acquérir de nouveaux outils, de partager des expériences, de mutualiser des pratiques quotidiennes de gestion selon les principes de l'ESS, de développer des prestations. Ces espaces d'échanges créent des synergies et sont également ouvertes aux non membres.

### Une lettre d'information électronique

Une lettre d'information périodique permet à ses membres de communiquer leurs actualités à tout le réseau de la Chambre, de s'informer sur les événements de l'ESS et d'être averti des nouveautés. Cette newsletter constitue un instrument de communication et de réseautage privilégié.

### Le guichet de l'ESS

La Chambre est à disposition de ses membres et de ceux qui souhaitent le devenir pour donner des premiers conseils en matière d'aide à la création ou à la gestion d'entreprises, d'élaboration de business plans ou de mise sur pied d'un projet, de choix de la forme juridique ou encore de recherche de financement, en accord avec la charte de l'ESS. En cas de besoin, la Chambre vous orientera vers d'autres personnes de référence.

En ce qui concerne les premiers conseils, La Chambre répond, dans la limite de ses possibilités et disponibilités, gratuitement lors des premiers échanges par mail à [info@apres-vd.ch](mailto:info@apres-vd.ch) ou par téléphone au 079 643 07 53 (le cas échéant laissez un message).

Elle répond plus généralement à des questions et à des demandes de renseignements liées à l'économie sociale et solidaire et aux activités de la Chambre.

## Comment devenir membre ?



- Se reconnaître dans les principes et valeurs de la Charte de l'économie sociale et solidaire (en ligne sur notre site Internet).
- Avoir envie de montrer que le profit n'est pas le seul moteur pour entreprendre, que l'on peut davantage prendre en compte les aspects sociaux et environnementaux en plaçant la personne au centre de son activité.
- Remplir le bulletin d'adhésion et nous le retourner.
- Payer une cotisation annuelle.
- Pour les membres collectifs, la demande d'adhésion fait l'objet d'un entretien avec un ou plusieurs membres du Comité, sur la base d'un canevas qualitatif regroupant les principales dimensions de l'ESS. Cela permet de mieux cerner l'engagement de l'organisation en lien avec les valeurs de l'ESS, ainsi que de comprendre ses besoins et attentes vis à vis de la Chambre.
- L'adhésion est ensuite formellement validée par le Comité.